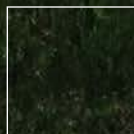
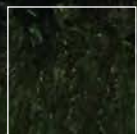
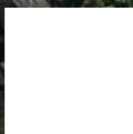
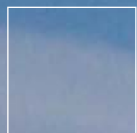
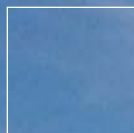
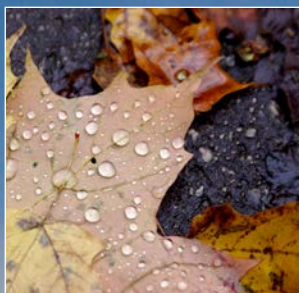
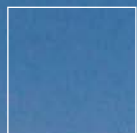
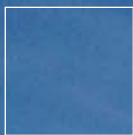


Rapport annuel du ministre sur **l'eau potable** 2013





Mot du ministre

L'eau est la source même de la vie, et l'Ontario a la chance d'être en bordure de la plus grande source d'eau douce de surface au monde : les Grands Lacs. Nos villes et cités sont nombreuses à avoir été établies le long des rivages et des cours d'eau des Grands Lacs, où elles ont pu se développer et prospérer. Plus de 80 % de la population ontarienne sont approvisionnés en eau potable grâce aux Grands Lacs. Les Grands Lacs sont le moteur de l'économie de l'Ontario et participent beaucoup à notre qualité de vie, grâce aux activités récréatives, aux loisirs et aux occasions qu'ils nous offrent de nous rapprocher de la nature. Il va donc de soi que la protection des Grands Lacs constitue une priorité pour mon ministère. Ce rapport fait état de nos efforts destinés à protéger les Grands Lacs.

Notre population croît en même temps que notre économie, et il en va de même pour la demande en matière d'eau. Nous ne pouvons pas négliger la valeur de notre eau ou la tenir pour acquise. Nous partageons ces préoccupations avec de nombreux partenaires municipaux, privés et publics qui collaborent avec le ministère et nos autres partenaires dans le but de protéger notre approvisionnement en eau local. J'ai le plaisir d'annoncer que nos efforts portent leurs fruits.

La plupart de nos réalisations sont le résultat d'une collaboration continue avec les municipalités, les propriétaires et les exploitants des réseaux d'eau potable, les offices de protection de la nature, les Premières Nations, les universitaires, les comités de protection des sources et les groupes d'intervenants communautaires. Ce rapport retranscrit certaines de leurs expériences.

Récemment, nous avons engagé une somme de 13,5 millions de dollars sur les trois prochaines années pour aider les collectivités à élaborer des plans de protection des sources d'eau potable locales. Mon ministère soutient de façon continue nos partenaires et les collectivités qui se préparent à mettre en œuvre ces plans visant à protéger les ressources en eau potable locales.

Le dernier rapport de notre inspectrice en chef de l'eau potable confirme que le filet de sécurité de l'eau potable de l'Ontario fonctionne efficacement. Notre filet de sécurité permet de garantir la protection de l'eau potable de l'Ontario, de la source au robinet. En plus des inspections régulières et du contrôle constant de l'eau, nous recherchons des méthodes innovantes pour maintenir la sécurité de notre eau potable malgré l'augmentation de la demande.

Le rapport de cette année intègre les progrès que nous avons faits conformément à la *Loi sur le développement des technologies de l'eau*. Par exemple, nous avons mis en place le Projet de développement accéléré des technologies de l'eau, également connu sous le nom de TechnEAU Plus. L'objectif de TechnEAU Plus est la croissance du secteur hautement spécialisé des technologies et des services relatifs à l'eau. En complément de la *Loi sur le développement des technologies de l'eau*, nous avons établi le programme Promotion des innovations en technologies de l'eau, qui encourage les solutions innovantes et rentables de gestion de réseaux d'eau dans les collectivités de l'Ontario.

Nous avons concrétisé de nombreux objectifs au cours de la dernière année, et nous poursuivons nos efforts. L'innovation et la réalisation d'analyses régulières à l'aide des meilleures connaissances scientifiques : voilà les deux pierres angulaires pour maintenir les exigences élevées de l'Ontario en matière d'eau potable.

Je me réjouis à l'idée de travailler avec nos partenaires pour continuer à approvisionner la population ontarienne avec une eau potable saine et propre.

L'honorable Jim Bradley
Ministre de l'Environnement
Gouvernement de l'Ontario
Décembre 2013

RAPPORT ANNUEL DU MINISTRE SUR L'EAU POTABLE – 2013

Mot du ministre	01
Qualité de l'eau potable en Ontario	02
Bulletin de l'Ontario en matière d'eau potable.....	07
Recherche et données scientifiques.....	10
Vaste programme de l'eau.....	12
Loi sur le développement des technologies de l'eau	16
Mot de clôture	21

This publication is also available in English.
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2013
ISSN 1920-6712 (En ligne)
PIBS# 9556f

Pour de plus amples renseignements :
www.ontario.ca/eaupotable

Qualité de l'eau potable en Ontario

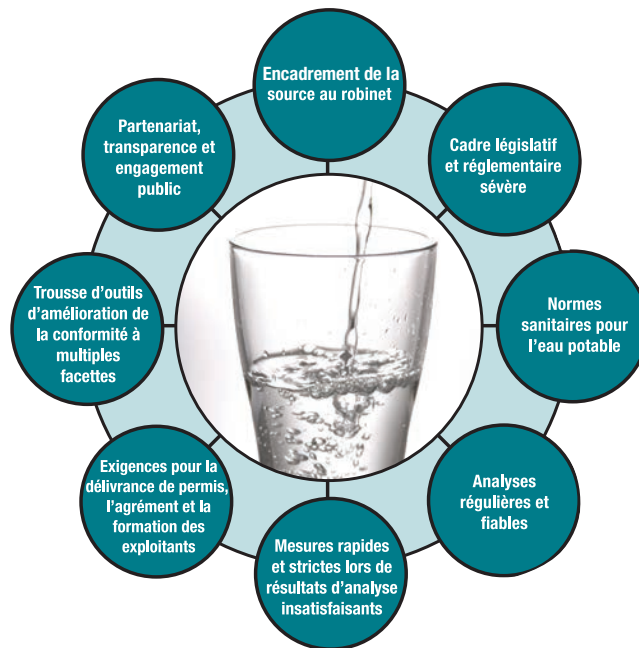


La présente section de ce rapport fournit un aperçu de la performance des réseaux d'eau potable de l'Ontario, en fonction des données apportées dans le **rapport de l'inspectrice en chef de l'eau potable 2011-2012**. On y trouve des statistiques en matière de qualité de l'eau potable, des résultats d'inspections et des renseignements sur l'exécution de la loi au ministère.

Filet de sécurité de l'eau potable de l'Ontario

Depuis 2005, le ministère de l'Environnement n'a pas cessé de rassembler, d'étudier, puis de publier les données relatives à l'eau potable que vous utilisez. Pour nous, une protection efficace de l'eau potable doit commencer à la source et se poursuivre jusqu'à l'ouverture de votre robinet. C'est ce que

Figure 1 : Le filet de sécurité de l'eau potable



nous appelons le filet de sécurité de l'eau potable de l'Ontario. Ce système à multiples protections met en œuvre des lois strictes, des normes exigeantes, des analyses fiables et régulières, des exploitants autorisés et hautement qualifiés, des inspections régulières, et le programme de protection des sources le plus exhaustif au Canada.

Chacun des huit éléments du filet de sécurité a été mis en place afin de s'assurer que l'eau potable de l'Ontario conserve sa qualité et reste parmi les mieux protégées au monde.

Un cadre législatif et réglementaire strict

Adoptée à la suite de la tragédie concernant l'eau potable survenue à Walkerton, la *Loi sur l'eau saine* permet de vérifier la capacité des collectivités à protéger leurs ressources en eau potable. La protection des ressources en eau constitue la première étape de la stratégie de l'Ontario pour un approvisionnement en eau potable saine. Conformément à cette loi, 19 comités locaux de protection des sources ont élaboré des plans de protection des sources à partir de données scientifiques visant à protéger la salubrité et la durabilité des ressources en eau potable municipales.

Ces plans ont été élaborés à partir de divers examens portant sur les activités et les utilisations du sol qui pourraient nuire à la qualité et à la quantité des ressources en eau brute. Au cours du processus de planification de protection des sources, on a consulté le public, les intervenants et les Premières Nations.

Tous les plans ont été soumis, à la suite de quoi le plan de protection des sources de Lakehead a été approuvé pour la zone de Thunder Bay en janvier 2013. Le personnel du ministère examine actuellement les plans restants, lesquels seront mis en œuvre grâce à une collaboration entre les municipalités, les offices de protection de la nature, les propriétaires fonciers et les ministères provinciaux.

Afin de soutenir la mise en œuvre des plans de protection des sources, mon ministère a formé 160 inspecteurs et responsables de la gestion des risques en date du 30 septembre 2013. Nous continuons à appuyer les offices de protection de la nature dans leur travail avec les municipalités et les partenaires locaux, en vue de les aider à comprendre leurs rôles et leurs responsabilités. Une fois tous les plans mis en place, ceux-ci permettront de protéger plus de 450 ressources en eau potable, qu'elles soient de surface ou souterraines.

Formation et accréditation des exploitants

Les exploitants de réseau d'eau potable de l'Ontario sont parmi les mieux qualifiés au monde. Pour obtenir leur accréditation, les exploitants ont l'obligation de suivre une formation rigoureuse et de passer des examens écrits. Ils doivent ensuite respecter des exigences de formation continue pour renouveler et conserver leur accréditation.

La formation et la certification qu'ils reçoivent doivent correspondre au type et à la catégorie d'installation qu'ils exploitent. Un exploitant peut détenir plusieurs certificats s'il travaille dans plusieurs types de réseaux d'eau potable. En date du 31 mars 2013, 6 340 exploitants détenaient un total de 8 775 certificats.

Tout nouvel exploitant débute en tant qu'exploitant en formation. En 2012-2013, 719 exploitants de réseau d'eau potable en formation ont reçu 1 231 certificats dans la province, y compris au sein des communautés des Premières Nations.

Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau

Le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau propose des programmes de formation de qualité pour futurs exploitants. Le Centre offre également des formations à l'échelle de la province, avec la possibilité de mettre l'accent sur les petits réseaux d'eau potable en région éloignée, notamment ceux qui desservent les Premières Nations. Au sein d'une installation à la fine pointe de la technologie, le Centre propose des cours pratiques et théoriques ainsi que des démonstrations de la technologie.

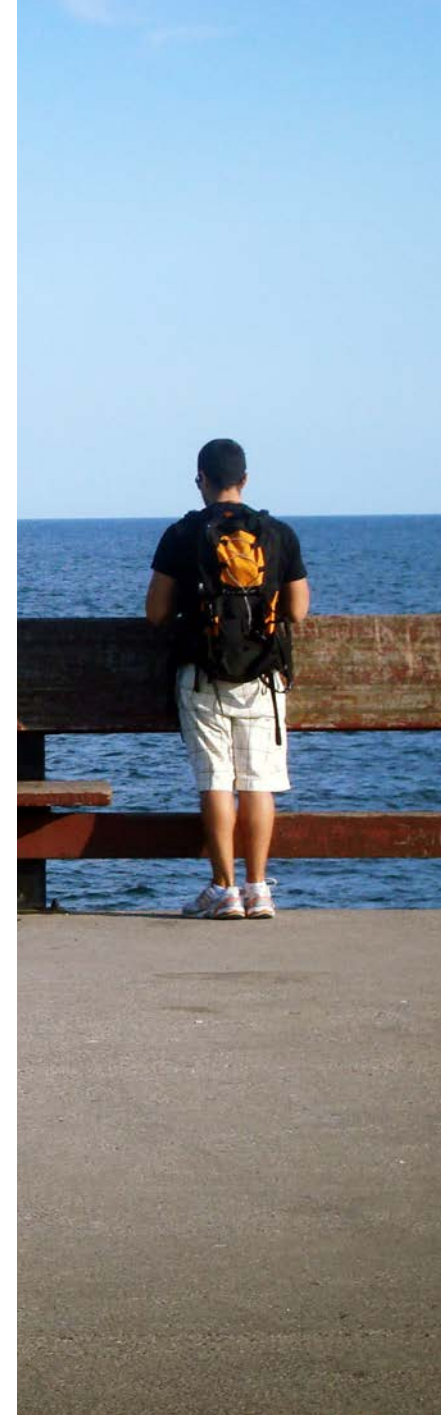
En date du 30 septembre 2013, le Centre a déjà formé un total de 45 751 professionnels, nouveaux ou expérimentés.

Pour obtenir davantage de renseignements sur le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau et les programmes qu'il propose, rendez vous sur www.wcwc.ca/fr.

Salubrité de l'eau potable

Mon ministère s'assure que les propriétaires et les exploitants des réseaux d'eau potable respectent toutes les exigences réglementaires de la *Loi sur la salubrité de l'eau potable* afin que l'eau potable de l'Ontario reste parmi les mieux protégées au monde.

La loi protège la santé publique par l'intermédiaire de réglementations encadrant la plupart des mesures et dispositifs de protection qui composent le filet de sécurité de l'eau potable de l'Ontario. Ces réglementations régissent la délivrance de permis et l'exploitation des réseaux d'eau potable, les services d'analyses fiables et régulières, les normes relatives à la qualité de l'eau potable, l'accréditation des exploitants de réseaux d'eau potable, le contrôle de la conformité et l'exécution de la loi.





PREMIÈRES NATIONS

Mon ministère ne cesse de soutenir les communautés des Premières Nations. À leur requête, nous leur avons apporté une aide précieuse dans différents domaines relatifs à l'eau potable.

Le gouvernement fédéral détient l'autorité sur les réseaux d'eau potable dans les réserves en Ontario. Cependant, mon ministère encourage les exploitants des communautés des Premières Nations à obtenir l'accréditation provinciale et donne accès à une formation au Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau.

L'Initiative Canada-Ontario d'amélioration de la qualité de l'eau potable des Premières Nations, lancée en juillet 2011, a été conçue pour aider les Premières Nations à améliorer la qualité de leur eau potable à l'aide de méthodes et de technologies innovantes. Tandis que le gouvernement fédéral finance cette collaboration avec un montant de 5 millions de dollars, la province et l'Ontario First Nations Technical Services Corporation s'occupent du soutien technique et de la formation.

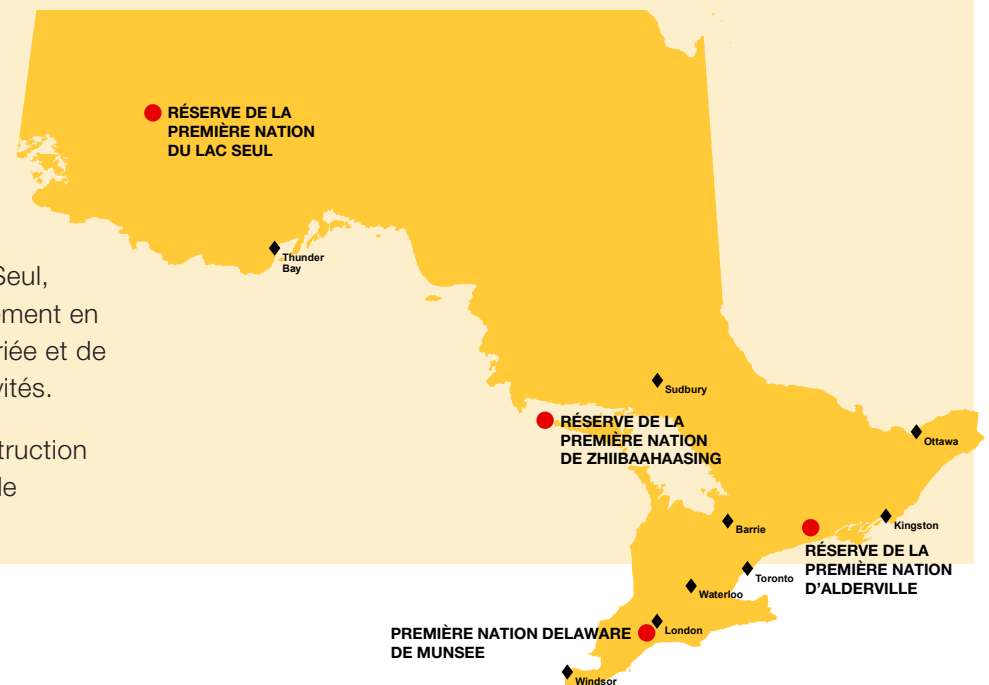
Comme je vous l'ai annoncé en 2012, les quatre collectivités des Premières Nations participantes (Zhiibaahaasing, Lac Seul, Munsee-Delaware et Alderville) sont actuellement en cours de création d'une conception appropriée et de solutions technologiques pour leurs collectivités.

Des progrès stables sont en cours. La construction de la nouvelle usine de traitement de l'eau de

Zhiibaahaasing sur la rive ouest de l'île Manitoulin est désormais achevée et les travaux relatifs aux citernes individuelles de la collectivité ont commencé.

Les travaux de construction à Lac Seul, au nord-ouest de Sioux Lookout, sont désormais en cours. Le contrat pour la construction de l'usine de traitement de l'eau de Munsee-Delaware a été octroyé. Actuellement, la collectivité d'Alderville collabore avec des intervenants et partenaires pour finaliser sa demande de propositions puis commencer les travaux.

Les prochaines étapes consistent à achever les projets de construction en cours, à mettre en service et contrôler les quatre projets, et à fournir une formation personnalisée à chaque collectivité.



Normes de qualité de l'eau potable

Pour analyser son eau potable, l'Ontario se repose sur 158 normes sanitaires de qualité de l'eau.

Ces normes de qualité de l'eau potable, fondées sur des critères d'ordre sanitaire, stipulent les limites en matière de contaminants que l'eau potable peut présenter. La plupart de ces normes reposent sur les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada, révisées régulièrement pour y intégrer les nouvelles données lorsque ces dernières sont rendues disponibles.

Mon ministère reçoit toujours des conseils sur les dernières pratiques et technologies relatives à l'eau potable de la part du Conseil consultatif sur les normes de qualité et d'analyse de l'eau potable de l'Ontario.

Contrôle de la qualité des ressources en eau de l'Ontario

Le Programme de surveillance de l'eau potable contrôle la qualité des ressources en eau et de l'eau potable traitée de l'Ontario depuis 1986. Ce programme surveille les contaminants émergents comme les toxines algales et les composés perfluorés. Un certain nombre de municipalités et de communautés de Premières Nations participent volontairement au programme.

Une autre étape dans le processus de protection de l'eau potable en Ontario est celle du contrôle de la qualité de l'eau des Grands Lacs, des lacs intérieurs, des rivières, des ruisseaux et des eaux souterraines.

Grâce à ce contrôle, nous comprenons mieux l'état de nos ressources en eau et les effets des activités humaines, ce qui nous permet de mieux identifier les problèmes émergents. L'information scientifique recueillie lors de cette étape sert ensuite à mettre au point de nouvelles mesures de protection et à suivre et noter nos progrès en matière de protection et d'amélioration des ressources en eau.

Le [Rapport sur la qualité de l'eau en Ontario 2012](#) fait état des résultats de ces contrôles.



A woman with dark hair, wearing a dark jacket, is smiling and drinking from a red water bottle. She is outdoors in a park-like setting with trees and fallen leaves in the background. The text "Bulletin de l'Ontario en matière d'eau potable" is overlaid on the right side of the image.

Bulletin de l'Ontario
en matière
d'eau potable

Résultat des analyses de qualité de l'eau potable

Pour obtenir davantage de renseignements au sujet du Rapport annuel de l'inspectrice en chef de l'eau potable 2011-2012, consultez le site www.ontario.ca/eaupotable.

L'eau potable de l'Ontario est régulièrement analysée par des laboratoires qualifiés et admissibles. Ces derniers procèdent à des analyses détaillées d'échantillons d'eau potable fournis par les propriétaires et exploitants des réseaux d'eau potable. En 2011-2012, ces laboratoires ont procuré 653 670 résultats d'analyses à mon ministère.

EN 2011-2012 :

- **99,87 %** des résultats d'analyses sur les échantillons provenant des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux étaient conformes à nos normes sanitaires strictes de qualité. Ce chiffre reste élevé et constant depuis des années;
- **99,45 %** des résultats d'analyses sur les échantillons provenant des réseaux d'eau potable résidentiels toutes saisons non municipaux, comme les parcs de maisons mobiles, étaient conformes à nos normes sanitaires strictes de qualité;
- **99,52 %** des résultats d'analyses sur les échantillons provenant des réseaux desservant des établissements désignés, comme les écoles, les garderies ou les centres de santé dans les régions rurales de l'Ontario, étaient conformes à nos normes sanitaires de qualité.

Résultats des inspections des réseaux d'eau potable

Le personnel du ministère procède tous les ans à l'inspection de tous les réseaux d'eau potable résidentiels municipaux pour s'assurer de leur respect des exigences réglementaires strictes de la province. De façon générale, ces réseaux conservent au cours des années des résultats uniformes et excellents.

En 2011-2012, nous avons inspecté 676 réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en Ontario. Parmi ces derniers, 99,5 % ont obtenu une note supérieure à 80 %, sachant que 60 % ont passé l'inspection à 100 %.

Résultats des inspections sur les laboratoires d'analyse de l'eau potable

Notre inspectrice en chef de l'eau potable a indiqué récemment qu'il existait 53 laboratoires qualifiés et admissibles qui effectuaient des analyses de l'eau potable des réseaux d'eau potable réglementés de l'Ontario.

Ces laboratoires jouent un rôle essentiel au sein de notre filet de sécurité. Pour cette raison, le personnel du ministère les inspecte régulièrement afin de s'assurer qu'ils restent gérés et exploités conformément aux conditions d'exploitation de leur permis et aux normes et réglementations strictes de l'Ontario.

Au cours de la période couverte par ce rapport, nous avons procédé à 105 inspections sur ces laboratoires, qui continuent de respecter les exigences réglementaires de l'Ontario.



ANALYSES DE L'EAU AU PORTE-À-PORTE – *Ce qu'il faut savoir*

L'analyse sanitaire de l'eau potable est strictement réglementée en Ontario. Mon ministère et ses différents bureaux ne procèdent pas à des analyses au porte-à-porte de votre eau du robinet. Les analyses de l'eau potable de l'Ontario sont effectuées par des laboratoires qualifiés et admissibles qui fournissent ensuite leurs résultats à mon ministère. Dans le cadre de notre processus relatif au filet de sécurité, nous procédons à des inspections régulières de ces laboratoires.

Dans certaines collectivités ontariennes, il s'est avéré que des vendeurs ont fait du démarchage à domicile, proposant d'analyser l'eau du robinet des habitants à l'aide d'un appareil électronique. Lorsque l'eau de l'échantillon entre en contact avec cet appareil, elle devient brune, ce qui donne l'impression d'une eau sale. Ce type d'analyse n'est pas en mesure d'identifier une contamination pouvant générer des maladies; cependant, les personnes auxquelles on a effectué cette analyse ont souvent été poussées à acheter un dispositif de traitement de l'eau très onéreux.

Si quelqu'un vous propose de procéder à des analyses de votre eau potable, je vous invite à communiquer avec votre municipalité ou avec votre bureau de santé local. Ils pourront répondre à vos questions concernant des analyses d'eau à domicile.

Pour obtenir davantage de renseignements sur les analyses d'eau à domicile, veuillez communiquer directement avec le ministère en appelant le Centre d'information, sans frais au **1-800-565-4923** ou dans la RGT au **416-325-4000**.

Si vous suspectez une fraude relative à des analyses d'eau à domicile, n'hésitez pas à appeler la police locale ou le ministère des Services aux consommateurs, sans frais au **1-800-889-9768** ou dans la RGT au **416-326-8800**.

Contrôle de la conformité et exécution de la loi

Grâce à ces inspections régulières de nos réseaux d'eau potable, le personnel du ministère cherche à s'assurer que les propriétaires et exploitants restent conformes à leurs obligations réglementaires et légales, et fournissent ainsi au public une eau potable de grande qualité.

Au besoin, il peut leur arriver d'émettre un arrêté ou de signaler le problème à la Direction des enquêtes et de l'application des lois du ministère.

EN 2011-2012 :

- Six arrêtés ont été adressés à six réseaux d'eau potable résidentiels municipaux et un autre arrêté a été adressé à un réseau d'eau potable résidentiel municipal à la suite d'un incident qui est survenu en dehors d'une inspection prévue;
- 18 arrêtés ont été adressés à un total de 18 réseaux d'eau potable résidentiels toutes saisons non municipaux et réseaux desservant des établissements désignés;
- Les réseaux d'eau potable exploités par des régies locales des services publics n'ont fait l'objet d'aucun arrêté;
- 13 réseaux d'eau potable ont fait l'objet de 12 cas de condamnations dont les amendes atteignent un total de 94 000 \$.

Recherche et données scientifiques





Produits pharmaceutiques

Mon ministère travaille sans relâche dans le but de trouver les dernières et meilleures connaissances scientifiques disponibles pouvant aider à protéger votre eau potable. Les dernières avancées technologiques en matière d'équipement d'analyse hautement spécialisé nous ont permis de détecter jusqu'aux plus infimes quantités de composés pharmaceutiques dans nos ressources en eau.

Dans le cadre de deux projets visant l'optimisation du processus de traitement des eaux, le personnel du ministère a étudié les effets de l'ozonisation sur cinq produits pharmaceutiques majeurs souvent détectés dans l'eau.

Les résultats de nos recherches sont encourageants. Les études effectuées montrent qu'en combinant avec les bonnes proportions de l'ozone et du peroxyde d'hydrogène, ces deux composés sont capables de dissocier ces composés pharmaceutiques en petites molécules dégradables. Ces études confirment également que les produits inutiles, normalement formés au cours du processus d'ozonisation, soit n'ont pas été détectés, soit se sont vus grandement réduits. Il faudrait effectuer davantage de recherches pour consolider ces résultats et évaluer l'efficacité de l'ozone sur d'autres composés émergents.

Composés perfluorés

Les composés perfluorés constituent une famille de produits chimiques que l'on utilise pour rendre les produits résistants à la chaleur, à l'huile, aux tâches et aux graisses. On les trouve dans de nombreux produits, comme les ustensiles de cuisson antiadhésifs, les tissus anti-taches et les mousses extinctrices.

Des recherches effectuées par d'autres gouvernements ont mis en évidence la présence dans leurs eaux de ces produits chimiques. Mon ministère a donc mis en œuvre des projets visant à rechercher ces produits chimiques dans les eaux de l'Ontario. La présence de ces composés s'est avérée extrêmement faible.

Les données recueillies par le ministère de l'Environnement dans le cadre du contrôle de ces composés ont ensuite été récupérées par Santé Canada dans le but d'élaborer de nouvelles directives sanitaires provisoires en ce qui concerne le perfluorooctane sulfonate et l'acide perfluorooctanoïque, dans l'attente de l'élaboration de directives définitives pour les composés perfluorés plus couramment détectés.

Vaste programme de l'eau





Quand nous évoquons les ressources en eau de l'Ontario, il est impossible de rendre compte de la réelle importance que représentent les Grands Lacs pour notre santé, notre économie et notre qualité de vie. Les Grands Lacs représentent 80 % de l'eau douce de l'Amérique du Nord. Dans l'opinion publique, ils semblent inaltérables et éternels, mais le fait est qu'ils font face à un grand nombre de facteurs d'agression, comme la croissance démographique, le changement climatique et les espèces envahissantes. La gestion d'une ressource en eau aussi vaste et précieuse n'est pas une tâche facile.

De nombreux partenaires et programmes s'investissent dans la protection des Grands Lacs. Il est important qu'ils fonctionnent et travaillent les uns avec les autres si l'on veut s'assurer que l'Ontario et nos partenaires avancent réellement vers une meilleure protection des Grands Lacs.

Ces partenariats vont de la collaboration avec des groupes communautaires qui prennent des mesures dans leur propre secteur autour des Grands Lacs, au travail avec des chercheurs possédant des connaissances sur les Lacs.

Afin d'améliorer davantage la protection des Grands Lacs, l'Ontario a présenté de nouveau le projet de loi n° 6 sur la protection des Grands Lacs, en février 2013. Si ce projet de loi est accepté, nous aurons accès à de nouveaux outils pour nous permettre de restaurer et de protéger les Grands Lacs.

Par exemple, la loi instaurerait un Conseil de protection des Grands Lacs pour améliorer la collaboration et identifier les priorités et les partenariats. Nous pourrions définir des objectifs en vue d'établir des résultats mesurables et clairs. En collaboration avec nos partenaires locaux, nous pourrions cibler une région géographique spécifique en prenant des mesures appropriées.

Enfin, cette loi nous aiderait à vérifier la mise en application de la Stratégie de l'Ontario pour les Grands Lacs, ainsi que le contrôle et la publication de la progression de cette stratégie.

Ce projet de loi sur la protection des Grands Lacs est actuellement en cours de processus législatif.

Stratégie de l'Ontario pour les Grands Lacs

La Stratégie de l'Ontario pour les Grands Lacs constitue notre première feuille de route et nous servira de guide pour prendre des mesures de protection des Grands Lacs.

Publiée en décembre 2012, cette stratégie se fonde sur un engagement avec divers intervenants, notamment des experts sur les Grands Lacs, des municipalités, les secteurs du tourisme et de l'agriculture, des groupes locaux, des Premières Nations et des communautés de Métis.

Cette stratégie s'articule autour des ressources provinciales et de l'amélioration de la collaboration avec les autres gouvernements et la grande communauté autour des Grands Lacs. Son objectif est de faire en sorte que l'eau des Lacs reste suffisamment salubre pour être bue, pour y nager et pour y pêcher.

Cette stratégie se compose de différents types d'activités, comme celles consistant à protéger la qualité et la quantité de l'eau et celles relatives à l'adaptation face au changement climatique. Les mesures abordées dans cette stratégie visent la protection et la restauration de la santé écologique du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent et s'articulent autour des six objectifs suivants :

1. L'engagement et la liberté d'action des communautés;
2. La protection de l'eau pour la santé humaine et écologique;
3. L'amélioration des terres humides, des plages et des régions côtières;
4. La protection des espèces et de leurs habitats;
5. L'amélioration de la compréhension et de l'adaptation;
6. La garantie d'une innovation et d'opportunités économiques durables sur le plan environnemental.

FESTIVAL DE L'EAU « H2O GO » DE LA CITÉ DE GUELPH

Lorsqu'on en vient aux questions de conservation de l'eau et de protection des ressources en eau, le partage et l'intérêt porté au sein de la communauté constituent le meilleur moyen de sensibiliser les consciences sur le caractère partagé des ressources en eau et l'importance d'y accorder toute notre attention.

Guelph, contrairement à la plupart des municipalités de l'Ontario, repose sur une source d'eau souterraine finie.

En mars 2013, la cité de Guelph a choisi de célébrer la semaine canadienne de l'eau avec l'organisation d'un festival spécial de l'eau en partenariat avec les Centres d'excellence de l'Ontario et l'école d'ingénieurs de l'Université de Guelph. L'évènement d'une journée intitulé « H2O GO Festival: An engaging celebration of water » (Festival H2O GO : engageons-nous pour célébrer l'eau) avait pour but d'amuser et d'instruire le public sur l'importance de la conservation de l'eau en se focalisant sur toutes les petites méthodes simples à adopter pour protéger l'approvisionnement local en eau.

Parmi les activités, on y trouvait des écrans interactifs, des kiosques d'information, des activités pour enfants et un forum en ligne pour partager ses idées par l'intermédiaire de l'art et de la science. Pour les spécialistes, des ateliers ont été organisés sur la réutilisation des eaux grises, la récupération de l'eau de pluie et l'aménagement plus efficace du paysage.

Dans le cadre de cette semaine canadienne de l'eau, la programmation de la ville comprenait également des « mercredis de l'eau », organisés par la bibliothèque publique de Guelph. Pendant tout le mois de mars 2013, cette série d'activités familiales a permis de découvrir la méthode employée pour obtenir de l'eau potable à Guelph, le cycle de l'eau, la conservation de l'eau, et enfin « Truite Atout du Canada » et son fameux programme canadien du « Chemin du poisson jaune », une initiative éducative nationale sur la conservation.





Fonds d'action communautaire pour la protection des Grands Lacs

Le Fonds d'action communautaire pour la protection des Grands Lacs aide les collectivités à prendre des mesures pour protéger et restaurer leur propre secteur autour du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent. La première série de financement a permis de soutenir 80 projets, dont, par exemple, le nettoyage du rivage ou la restauration d'une zone de terre humide.

En décembre 2013, on annoncera environ 80 autres demandeurs sélectionnés qui recevront des fonds dans le cadre de la deuxième série de financement.

Élaboration d'une nouvelle Entente Canada-Ontario au sujet des Grands Lacs

Pendant plus de 40 ans, le ministère de l'Environnement et d'autres ministères du gouvernement de l'Ontario ont travaillé avec le gouvernement fédéral en vertu de l'Entente Canada-Ontario afin de restaurer, protéger et conserver les Grands Lacs. Cette collaboration, associée aux efforts de la communauté des Grands Lacs et à nos partenariats de mise en œuvre, a permis de faire un grand pas vers la résolution de certains des plus importants défis concernant les Lacs.

Par exemple, dans le cadre de cette entente, nous avons réussi à réduire de façon notable la quantité de substances toxiques qui se déversent dans les Lacs. Grâce à cela, les poissons et oiseaux des Grands Lacs sont en meilleure santé et le travail à fournir par les installations de traitement des eaux est moindre.

Dans le bassin des Grands Lacs, de grandes améliorations ont été apportées à l'infrastructure des égouts, et de nombreux habitats en état critique ont pu être conservés. Sur la période

2013-2014, l'Ontario et ses partenaires cherchent à participer à la protection et la restauration de plus de 12 000 hectares de terres humides, de terres forestières et d'autres types d'habitats autour des Grands Lacs.

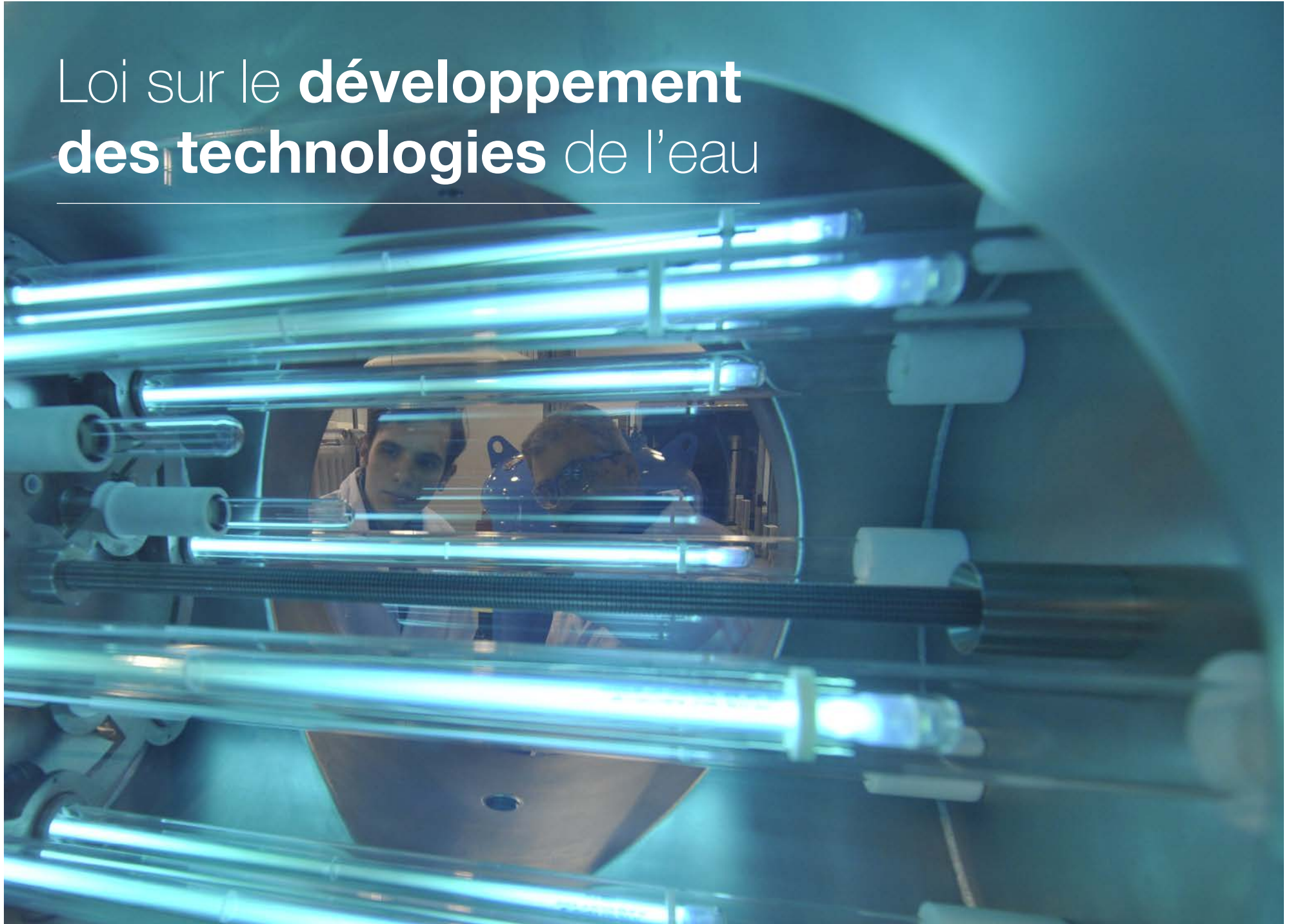
En négociant une nouvelle Entente Canada-Ontario, la province cherche à susciter des engagements afin d'obtenir du soutien pour son projet de loi sur la protection des Grands Lacs et pour sa Stratégie de l'Ontario pour les Grands Lacs. L'Ontario est très engagé dans la protection des écosystèmes et de la qualité de l'eau des Grands Lacs.

Gestion des eaux pluviales

Cette année, plusieurs communautés ontariennes ont subi des inondations. Ceci n'est pas sans rappeler l'importance de la gestion des eaux pluviales. Une eau de pluie qui traverse des régions urbaines peut transporter des nutriments indésirables ou des matières polluantes dangereuses dans les eaux de surface et les eaux souterraines de l'Ontario. Cela peut représenter des difficultés pour les installations de traitement des eaux qui assainissent et protègent notre eau potable.

La province a lancé un programme de financement de 17 millions de dollars, intitulé « Promotion des innovations en technologies de l'eau », qui soutient les approches innovantes en matière de gestion de l'eau visant la réduction des eaux de ruissellement. Par exemple, le programme soutient le travail de l'Office de protection de la nature de la vallée de la Credit en collaboration avec ses partenaires des secteurs privé et public visant à encourager des approches de développement écologiques en matière de gestion des eaux pluviales et de conservation de l'eau. L'office de protection de la nature publiera prochainement des guides pour aider les municipalités à mettre en œuvre les meilleures pratiques de gestion des eaux pluviales.

Loi sur le **développement des technologies** de l'eau





Dans cette section, j'ai le plaisir de rendre compte des réalisations faites en vertu de la *Loi sur le développement des technologies de l'eau*. La loi est entrée en vigueur en 2010, et en l'espace de trois ans, elle nous a préparé le terrain pour faire valoir notre place à la tête du continent au sein du marché mondial des technologies de l'eau, qui s'élève à 557 milliards de dollars.

Les objectifs de cette loi sont au nombre de trois :

- Encourager toute la population ontarienne à faire un usage de l'eau plus raisonnable;
- Promouvoir les infrastructures durables et les plans de conservation qui emploient des technologies fabriquées en Ontario;
- Créer plus d'emplois et d'opportunités économiques en faisant de l'Ontario le chef de file nord-américain du développement et des ventes des technologies de l'eau.

La suite de cette section donne quelques précisions sur nos progrès dans le cadre de chacun de ces trois objectifs.

cherchez



Encourager la population ontarienne à faire un meilleur usage de l'eau

En 2012, la province a adopté le programme d'étiquetage WaterSense. Ce programme aide les familles et les entreprises de l'Ontario à économiser l'eau ainsi que leur argent grâce à un étiquetage reconnaissable sur les produits ménagers qui économisent l'eau. L'écoétiquette WaterSense identifie les dispositifs comme les robinets, les pommes de douche, les toilettes, les pulvérisateurs de pré-rinçage, etc., qui utilisent 20 % d'eau en moins que les autres dispositifs similaires.

Une utilisation réduite de l'eau permet de protéger les ressources naturelles et de réduire la demande en eau pour alimenter les chauffages, les pompes, ou toute autre installation. Participer à la conservation de l'eau permet également

d'économiser sur les factures d'électricité des consommateurs, qu'il s'agisse de personnes, d'entreprises ou de municipalités.

En vertu de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, l'Ontario cible des buts et objectifs de conservation de l'eau qui entrent en accord avec ceux du bassin des Grands Lacs.

Ces buts et objectifs ont été pensés en vue d'améliorer la gestion et les pratiques durables de l'utilisation de l'eau sur le long terme. Ils ont été établis dans l'idée d'aider à promouvoir la conservation et la valorisation de l'eau, à améliorer le contrôle et le partage des données entre les gouvernements du bassin des Grands Lacs et à développer la science et la recherche ainsi que l'éducation et la diffusion d'information qui permettraient d'appuyer nos efforts de conservation de l'eau.

Parmi les projets financés par le programme Promotion des innovations en technologies de l'eau, un certain nombre élaborent des approches municipales innovantes visant une meilleure utilisation de l'eau. Par exemple, les installations de Greater Napanee réduisent le gaspillage d'eau dû aux fuites dans les canalisations en appliquant sur les conduites d'eau un écran de protection synthétique novateur.

L'Ontario a modifié certaines parties de son Code du bâtiment de 2012, pour clarifier et développer les conditions et les règles relatives au recyclage des eaux de pluie et des eaux provenant des réseaux d'eaux usées et d'eaux grises, pour que cette eau puisse resservir à diverses fins. Les modifications apportées au Code améliorent également les exigences de l'utilisation efficace de l'eau pour les urinoirs, certains types de toilettes et les pommes de douche résidentielles. Ces modifications devraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Mon ministère continue la promotion de la conservation et de la valorisation de l'eau, notamment la promotion de l'écoétiquette WaterSense pour les produits de consommation qui économisent l'eau. Nous poursuivons notre travail avec les intervenants concernant les plans potentiels de conservation d'eau par les organismes publics.

Rendez vous sur www.Ontario.ca pour découvrir les astuces de conservation de l'eau visant la protection des rives et des plages, ou les astuces d'économie d'eau pour vos pelouses et vos jardins, votre environnement, et particulièrement pour les enfants.

Renforcement de la planification des infrastructures municipales

La Stratégie pour l'infrastructure municipale, lancée en août 2012, s'articule autour des principes essentiels de « Construire ensemble », le plan d'infrastructure à long terme de la province.

Mon ministère prévoit d'encourager des intervenants à réfléchir à des options en ce qui concerne les plans de durabilité de l'eau municipale et les indicateurs de performance, ainsi qu'à développer des outils de gestion des biens relatifs à l'eau municipale, conformes aux exigences de Construire ensemble.

L'exigence pour les municipalités d'avoir une gestion des biens à long terme est une des pierres angulaires de la Stratégie pour l'infrastructure municipale. Les municipalités qui cherchent à obtenir des fonds de la province doivent montrer en quoi leur projet s'intègre à un plan de gestion des biens complet.

Grâce à l'Initiative d'investissement dans l'infrastructure municipale, l'Ontario verse près de 90 millions de dollars destinés à résoudre de projets critiques et jusqu'à 9 millions de dollars destinés à aider les municipalités dans leur préparation des plans de gestion des biens.

Par l'intermédiaire du Fonds d'infrastructure pour les petites municipalités rurales et du Nord, la province dépense également 100 millions de dollars dans les projets d'état critique relatifs aux routes, aux ponts, à l'eau et aux eaux usées, ainsi que dans le soutien du développement et de la mise en œuvre des plans de gestion des biens dans les plus petites municipalités.

Des progrès stables ont été faits pour assister les municipalités dans leur planification d'infrastructure à long terme relatives à l'eau grâce au renforcement des capacités, au transfert des connaissances et aux fonds d'appui.

Depuis son lancement en avril 2011, le programme Promotion des innovations en technologies de l'eau a financé 32 projets pour une valeur totale de près de 50 millions de dollars, dans les cités, les villes et les communautés des Premières Nations de l'Ontario. Les nouvelles technologies, les nouveaux services et les nouvelles approches développées dans ces projets serviront aux municipalités dans le cadre de la planification durable de l'infrastructure relative à l'eau municipale.

Innovations pour la gestion de l'eau

La *Loi sur le développement des technologies de l'eau* a permis de mettre en place le Projet de développement accéléré des technologies de l'eau, également connu sous le nom de TechnEAU Plus. Le but de TechnEAU Plus est de soutenir la recherche et la mise sur le marché des technologies du secteur de l'eau en Ontario.

TechnEAU Plus constitue l'un des éléments essentiels de la *Loi sur le développement des technologies de l'eau*. Plus de 300 membres de la communauté de l'eau de l'Ontario ont participé au forum *Water Innovation in Action* de TechnEAU Plus, en février 2013. L'idée de cet événement était de se concentrer sur les manières de passer du stade de l'innovation à celui de l'application commerciale. Il s'agissait aussi d'une occasion pour partager des grandes idées autour du développement d'une province plus forte.

En plus du travail fourni par mon ministère pour promouvoir l'industrie de l'eau, l'Agence ontarienne des eaux s'efforce de mettre en place des relations avec divers organismes en Ontario, en Amérique du Nord et partout dans le monde.

INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU DE POINTE DANS LA VILLE DE MOOSONEE

Selon une enquête menée par Environnement Canada en 2009, les municipalités canadiennes qui ne mesurent pas l'utilisation de l'eau de chaque foyer de leur réseau d'eau ont une consommation d'eau de 65 % supérieure aux municipalités qui mesurent la consommation de tous leurs foyers.

En Ontario, environ 95 % de la population vivant dans une maison individuelle reliée à un réseau municipal possèdent des compteurs d'eau.

La ville de Moosonee est l'une des municipalités de l'Ontario à avoir récemment installé des compteurs d'eau de pointe. Cette initiative a permis de sensibiliser les résidents au sujet de la conservation de l'eau et d'aider la ville à gérer plus efficacement ses réseaux d'eau et d'eaux usées tout en économisant sur le coût des produits chimiques de traitement des eaux.



L'Agence cherche ainsi à partager les ressources et à développer des opportunités d'innovations et de partenariats commerciaux, faisant en même temps la promotion sur un marché plus large des technologies de l'eau de l'Ontario.

Par exemple, l'Agence ontarienne des eaux aide les entrepreneurs à faire l'essai de leurs services et produits novateurs dans des conditions d'exploitation réelles. L'Agence a notamment établi une relation avec Mekorot, le service d'eau international situé en Israël, afin de partager les meilleures pratiques en matière d'installations pour l'eau et les eaux usées, ainsi que de promouvoir les produits et services de l'Ontario.

Le Consortium pour l'eau du Sud de l'Ontario est en cours de création d'une plateforme visant à transformer des idées sur les technologies de l'eau en innovations, par la recherche, le développement, la mise à l'essai et la démonstration de technologies et de solutions visant à résoudre des problèmes du monde réel en matière d'eau. Pour obtenir davantage de renseignements, consultez le site sowc-ceso.ca.

L'installation de démonstration technique du Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau soutient les recherches visant à évaluer les possibilités d'amélioration des processus de traitement de l'eau potable. Pour obtenir davantage de renseignements à ce sujet, consultez le site www.wcwc.ca/fr/research.

L'INSTITUT URBAIN DU CANADA

Pour diriger convenablement la croissance et le développement durable en Ontario, nous avons besoin de méthodes plus sophistiquées de gestion de l'eau. Un des rôles essentiels de mon ministère est celui de l'optimisation de l'utilisation de l'eau et de la réduction des effets de cette utilisation sur notre environnement naturel.

L'Institut urbain du Canada a établi un partenariat avec les cités ontariennes de Guelph, London, Barrie et Hamilton ainsi qu'avec l'entreprise Environics Analytics dans le but de mettre au point un projet de cartographie intégré de l'eau. Ce projet consiste à analyser de quelle façon les grands centres urbains peuvent se servir des données existantes afin d'améliorer la gestion des réseaux d'eau municipaux, de perfectionner les programmes de conservation de l'eau, d'améliorer les communications avec les clients et de développer des directives plus précises pour la planification des réseaux d'eau et l'utilisation future des sols.

En rassemblant les pièces du puzzle, les fournisseurs de services d'eau peuvent observer comment la demande varie en fonction du type de résidence ou d'entreprise, de l'âge de la structure et du terrain.

Grâce à une meilleure compréhension de la demande locale en matière de ressources et d'utilisation d'eau, la planification en matière d'eau gagne en précision, et l'approvisionnement constant et adéquat en eau saine est garanti.

PRIX MINISTÉRIEL D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

Le Prix ministériel d'excellence environnementale récompense les réalisations exceptionnelles, l'esprit d'initiative et l'innovation en matière de protection environnementale.

Les prix décernés en 2011 et 2012 ont tout particulièrement concerné la conservation et la protection de l'eau. Parmi les gagnants, on trouve la société de brasserie Steam Whistle Brewing, l'organisme sans but lucratif Summerhill Impact et le Pine River Watershed Initiative Network (réseau de l'initiative pour le bassin versant de la rivière Pine).

- **Steam Whistle Brewing**, société de brasserie indépendante située à Toronto, a mis en place une nouvelle brasserie pour y intégrer des technologies qui ont permis de réduire de façon significative l'empreinte écologique de la société. Grâce à cette initiative, Steam Whistle Brewing utilise désormais 4 500 000 litres d'eau de moins qu'auparavant, réduisant ainsi le volume d'eaux usées générées par an. Cette nouvelle brasserie réduit également la consommation d'énergie, grâce à une méthode de récupération d'énergie consistant à capturer la vapeur créée au cours du processus de brassage et à la réutiliser pour générer l'eau chaude nécessaire au brassage, à la mise en bouteille ou en boîte, à l'enfûtage et au nettoyage.
- **Summerhill Impact** est un organisme national sans but lucratif qui a mis au point le premier programme de récupération du mercure au Canada. Le mercure est une substance extrêmement toxique que l'on trouve généralement dans les véhicules fabriqués avant 2003. S'il n'est pas correctement confiné ou éliminé, le mercure peut nuire à l'air, à l'eau et à la santé des écosystèmes. Le programme gagnant, développé par Summerhill Impact et intitulé « Switch Out », consiste à collecter et récupérer les dispositifs à mercure trouvés dans des centaines de milliers de véhicules au rebut, puis à prendre des dispositions adéquates vis-à-vis de cette substance.
- **Le Pine River Watershed Initiative Network** formé par des propriétaires locaux du comté de Bruce, participe à éviter l'érosion et à empêcher la pénétration des eaux-vannes, du fumier et des bactéries dans la rivière Pine. Le groupe, en collaboration avec des propriétaires fonciers, les municipalités locales, les offices de protection de la nature, les gouvernements, etc., a mené à bien des projets de construction d'habitats et d'amélioration de la qualité de l'eau. Depuis 2006, le groupe et ses collaborateurs ont reboisé 20 kilomètres de berges en plantant 200 000 arbres indigènes le long de la rivière et ont installé neuf kilomètres de clôture pour empêcher le bétail d'accéder à l'eau. Toutes les actions destinées à la protection du bassin versant de la rivière Pine profitent également au Lac Huron.

Prix ministériel d'excellence environnementale





Mot de clôture

La protection de l'eau de la source à votre robinet est une priorité fondamentale pour mon ministère. En travaillant avec les municipalités, les offices de protection de la nature, les sociétés du secteur des technologies novatrices de l'eau, les communautés des Premières Nations, les groupes communautaires et les individus, nous cherchons à améliorer constamment notre capacité à contrôler et à protéger votre eau potable.

Les inspecteurs et le personnel du ministère se consacrent à cet objectif en apportant leurs conseils à nos intervenants et en garantissant la conformité à notre cadre réglementaire. Grâce à notre approche collaborative, nous sommes en mesure de sauvegarder l'eau potable de l'Ontario afin que vous soyez sûr qu'en ouvrant votre robinet, vous aurez affaire à l'une des eaux les mieux protégées au monde.

This publication is also available in English.
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2013
ISSN 1920-6712 (En ligne)
PIBS# 9556f

Pour de plus amples renseignements :
www.ontario.ca/eaupotable

